



Leuques et Médiomatrices à La Tène moyenne et finale : deux cités du nord-est de la Gaule à la fin de l'âge du Fer

Clément Féliu

► To cite this version:

Clément Féliu. Leuques et Médiomatrices à La Tène moyenne et finale : deux cités du nord-est de la Gaule à la fin de l'âge du Fer. Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, 2010, 28, pp.22-26. halshs-00587215

HAL Id: halshs-00587215

<https://shs.hal.science/halshs-00587215>

Submitted on 26 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

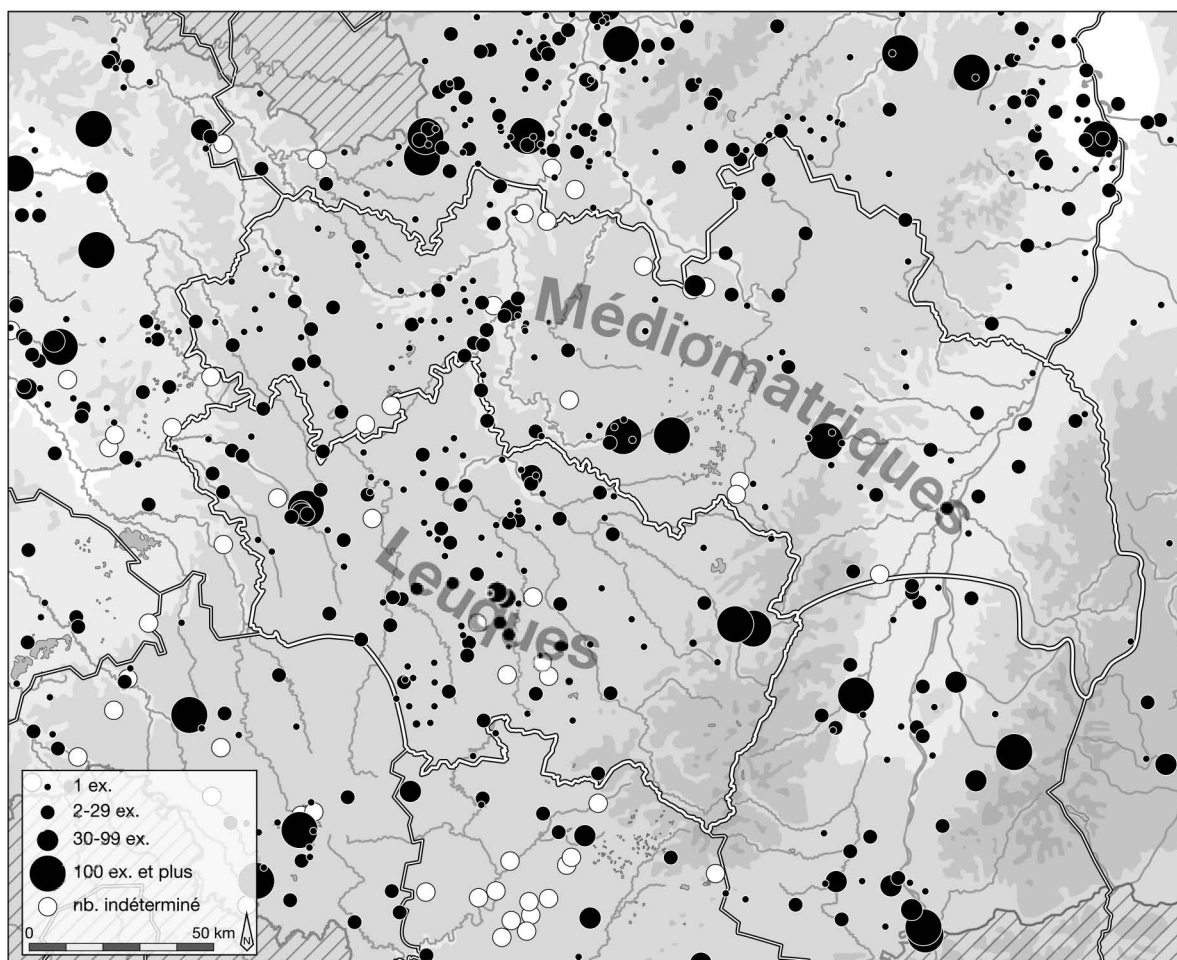


Fig. 1 : Localisation des cités leuque et médiomatique et distribution des ensembles monétaires utilisés pour l'analyse numismatique.

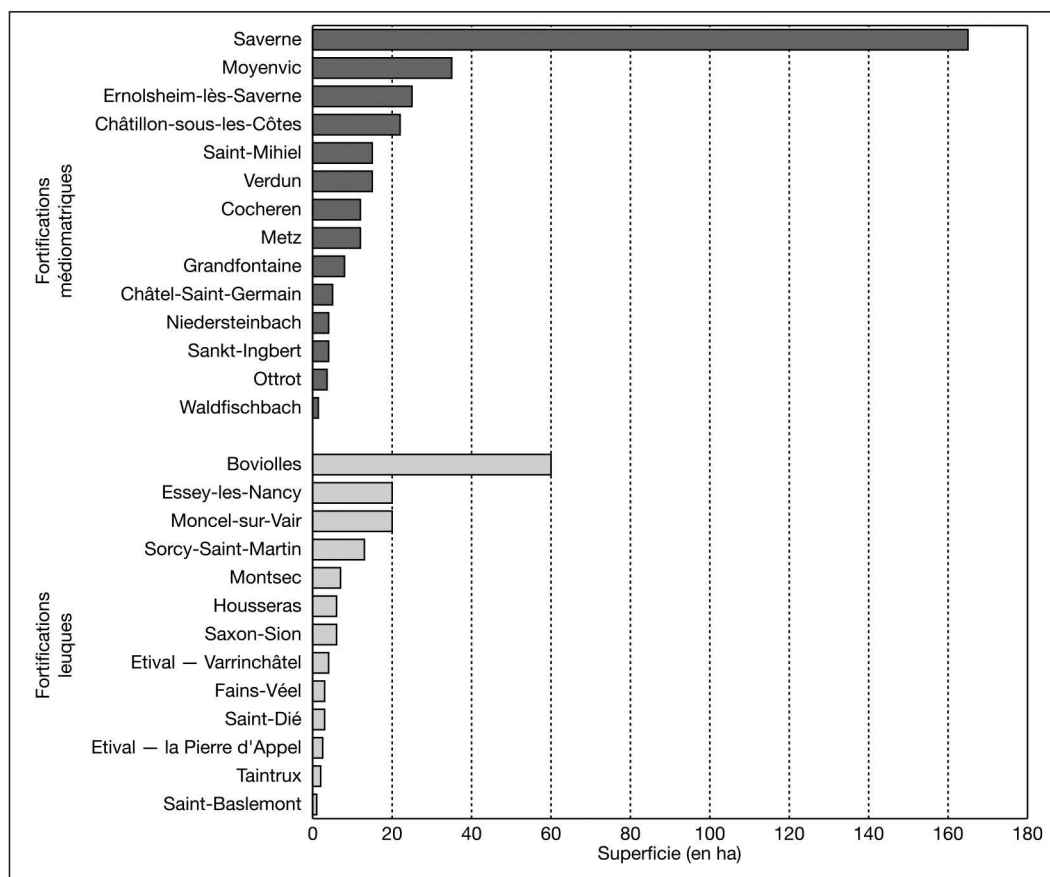


Fig. 2 : Taille des sites fortifiés médiomatriques et leuques.

LEUQUES ET MÉDIOMATRIQUES À LA TÈNE MOYENNE ET FINALE DEUX CITÉS DU NORD-EST DE LA GAULE À LA FIN DE L'ÂGE DU FER

Clément FÉLIU,

docteur UMR 7044, Strasbourg.
felu.alberti@wanadoo.fr

Les deux cités gauloises des Leuques et des Médiomatriques occupent une large part du nord-est de la Gaule. Elles couvrent la quasi-totalité de la Lorraine, une majeure partie du Bas-Rhin, et quelques communes allemandes du pays de Bade, de Sarre et du Palatinat. Elles sont ainsi situées à cheval sur les axes naturels importants que constituent les vallées du Rhin, de la Moselle et de la Meuse, entre les Ardennes à l'ouest et les Vosges ou la Forêt-Noire à l'est. Le texte qui suit reprend les principaux résultats d'une thèse dont elles étaient l'objet.

La première approche de ces deux cités consiste en une étude historique de leurs frontières et de leur emprise géographique. Plusieurs sources ont été mobilisées et croisées afin de la mener à bien. Dans un premier temps, une étude régressive fondée sur les limites des diocèses médiévaux a permis de proposer une première esquisse des territoires couverts par les deux cités. Celle-ci a ensuite été vérifiée, et corrigée par endroit, par quelques éléments de toponymie, comme les dérivés du vocable *eco-randa*, ou d'épigraphie routière romaine.

Les limites ainsi obtenues ont ensuite été confrontées à une étude numismatique de grande ampleur (fig. 1). Une analyse spatiale fondée sur l'ensemble des découvertes monétaires gauloises de la région — soit plus de 630 sites correspondant à environ 10 000 monnaies — a mis en évidence des convergences notables entre la répartition des différents types de numéraires et les frontières précédemment évoquées, mais également quelques cas de divergences relativement importants. Dans la vallée du Rhin, la juxtaposition entre les aires de distribution des potins “au sanglier” et “à la grosse tête” confirme la localisation de la frontière entre les cités des Séquanes et des Médiomatriques. Il en est de même sur le flanc sud-est de la cité des Leuques également au contact des Séquanes. Au nord de la zone d'étude, on remarque qu'aucune monnaie trévière de La Tène D2, à de très rares exceptions près, n'est présente sur le territoire médiomatric, confirmant ici aussi le tracé de la frontière. La situation n'est pas aussi nette entre les cités des Lingons et des Leuques. On note en effet une assez large interpénétration des zones de diffusion des monnaies de ces deux peuples : le faciès monétaire du site de Saxon-Sion fait la part belle aux potins lingons, alors même qu'il est situé au cœur de la cité des Leuques. Enfin, la zone occidentale du territoire médiomatric, la vallée de la Meuse, pose problème. La plupart des monnaies qui y ont été découvertes sont attribuées aux Rèmes, mais l'absence de sites véritablement connus et fouillés dans ce secteur interdit toute conclusion définitive sur son attribution à l'une ou l'autre des cités ; seule la répartition globale des *oppida* médiomatrics permet de la rattacher à cette cité.

L'étude des habitats leuques et médiomatrics offre un deuxième angle d'approche des deux cités. Elle a été effectuée en conservant, dans un premier temps, la distinction “traditionnelle” entre habitat fortifié, habitat groupé ouvert et habitat dispersé, les *oppida*, *vici*, et *aedificia* de César (BG, I, 5, 2).

Les habitats fortifiés sont au nombre de 28. Une première analyse, fondée sur la superficie des sites, qui varie de 165 à 1 ha, met en évidence une distribution similaire chez les deux peuples (fig. 2). On remarque qu'un site est nettement plus vaste que les autres dans les deux cités : le Fossé des Pandours à Saverne (165 ha) pour les Médiomatriques et Boviollles (60 ha) chez les Leuques. Viennent ensuite plusieurs fortifications dont la superficie est comprise entre 20 et 35 ha puis entre 12 et 15 ha. Enfin, l'ensemble des sites de moins de 8 ha forme un quatrième et dernier ensemble. La mise en parallèle de ce classement avec les données relatives au matériel découvert lors de fouilles ou de prospections, quand des recherches de terrain ont été effectuées, permet de le confirmer. Dans les grandes lignes, on peut remarquer que les sites les plus importants sont ceux où le mobilier découvert est le plus riche et le plus abondant. Chacune des deux fortifications les plus vastes peut ainsi être considérée comme l'*oppidum* principal, la capitale, de la cité dans laquelle elle

est située. L'ensemble des sites dont la superficie est supérieure à 12 ha correspond ensuite à des *oppida* intermédiaires. Les plus petites fortifications doivent quant à elles plutôt être interprétées comme des sites d'habitat dispersé, les résidences probables de l'aristocratie.

Les habitats groupés ouverts attestés sont relativement rares dans la zone étudiée. Seuls deux de ces sites ont véritablement été fouillés : Tomblaine (54) et Marlenheim (67). Cependant, il est possible de proposer, à titre d'hypothèse, l'existence de 13 autres habitats de ce type pour l'ensemble des territoires leuques et médiomatriques. L'étude de ces gisements n'a pas pu être poussée très loin du fait même de l'indigence des données les concernant.

Pour finir, les 97 habitats ruraux recensés ont été analysés sur des critères morphologiques puis il en a été proposé un classement hiérarchique. Plusieurs points doivent être notés : on peut tout d'abord remarquer que les établissements enclos ne représentent qu'un peu moins d'un tiers des sites retenus. Très peu d'entre eux ont été fouillés complètement et seuls deux plans d'enclos nous sont connus. Le profil et le tracé des fossés sont variables de même que l'organisation générale de ces habitats. Un peu plus de 20% des établissements ruraux envisagés correspondent à des sites ouverts, dont la structuration rappelle celle de certains enclos mentionnés plus haut : les bâtiments y sont regroupés autour d'espaces laissés vides qui dessinent des cours, la répartition des vestiges exhumés laisse deviner une spatialisation des activités. Les autres sites ne sont connus qu'à travers quelques structures éparses dont il n'est pas possible de tirer quelque conclusion que ce soit. Le classement hiérarchique des établissements ruraux a ensuite été effectué sur la base des constatations morphologiques avancées plus haut, de la variété du mobilier découvert et de l'architecture des bâtiments. Quatre classes ont ainsi été identifiées. Les deux premières correspondent vraisemblablement à deux niveaux de résidences aristocratiques, les deux autres à des établissements ruraux de moindre statut.

La confrontation des résultats obtenus par l'étude de chacune des catégories d'habitat envisagées permet de proposer des rapprochements entre les *oppida* de rangs 2 et 3 et les habitats groupés ouverts, dont le fonctionnement semble être en partie équivalent. Il est également possible de placer les petites fortifications au sommet de la hiérarchie des établissements ruraux, dont elles possèdent quelques caractéristiques.

Dans une dernière partie, l'organisation territoriale des deux cités a été analysée. Le rôle structurant des centres politiques qu'étaient les *oppida* a une fois encore été mis en avant : on remarque en effet une répartition très régulière de ces sites chez les Médiomatriques, où ils sont espacés d'environ 40 km. Chez les Leuques, la situation est différente : une distribution régulière peut être observée dans la partie occidentale du territoire, mais aucun site fortifié de grande taille n'est présent à l'est de la cité, où il faut alors envisager qu'une des nombreuses petites fortifications du bassin de Saint-Dié ait un rôle structurant important. On remarque l'importance des voies de communication dans l'installation de ces sites qui en contrôlaient les débouchés dans les cités voisines. Si on considère maintenant l'ensemble des agglomérations, fortifiées ou non, il est possible de mettre en évidence un réseau de centres économiques répartis régulièrement, à environ 20 km les uns des autres, sur le territoire des deux cités. Les voies de communication jouent ici encore un rôle des plus importants. La superposition de ces deux réseaux permet de proposer l'existence de centres politiques et économiques composés de deux sites voisins qui regroupaient les fonctions d'un *oppidum* : à Saxon-Sion chez les Leuques, par exemple, il semble que la fonction politique était dévolue à une petite fortification qui surplombait une agglomération ouverte, à laquelle revenaient les fonctions économiques et commerciales.

D'autres phénomènes doivent être soulignés, comme l'attrait des petites fortifications et de certaines agglomérations ouvertes pour les frontières ou encore celui des établissements ruraux de rang supérieur pour les *oppida*, à moins de 10 km desquels ils sont dans leur grande majorité implantés.

En définitive, il est possible de broser un tableau de l'organisation spatiale des cités leuques et médiomatriques à la fin du II^e et au début du I^{er} siècle avant J.-C. : elles apparaissent comme des territoires fortement structurés et très nettement délimités, dotés d'une capitale, dont le pouvoir politique était relayé par les *oppida* plus petits. La présence récurrente de petites fortifications

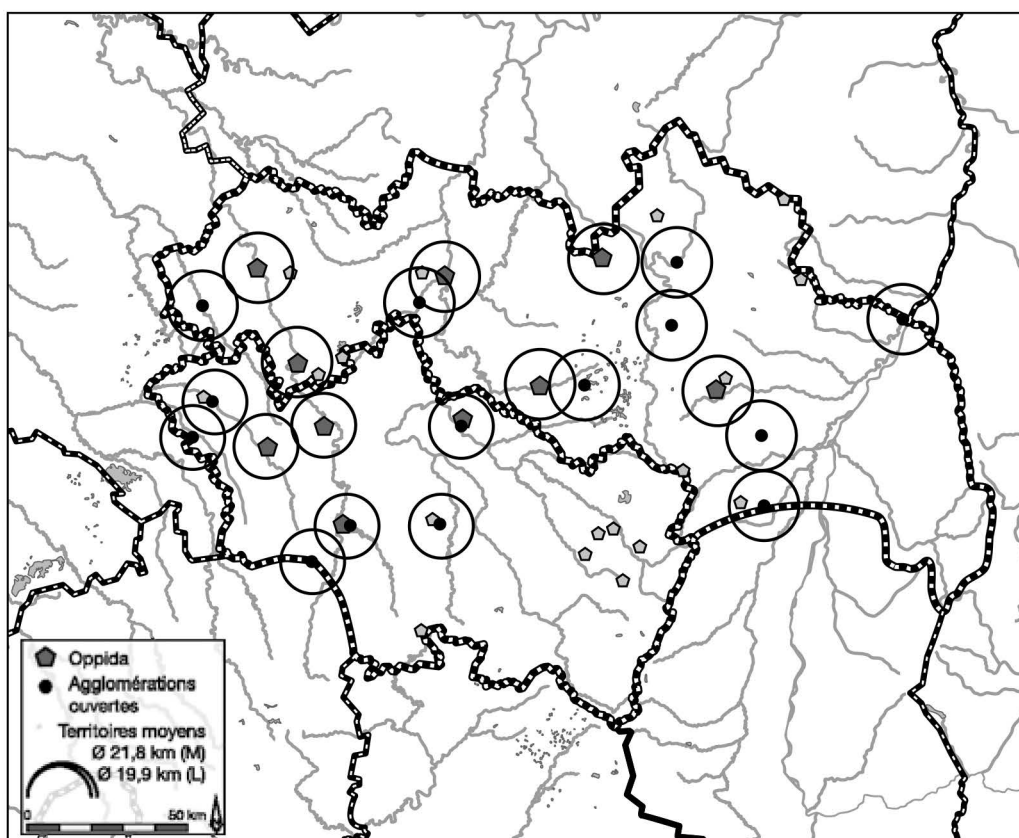
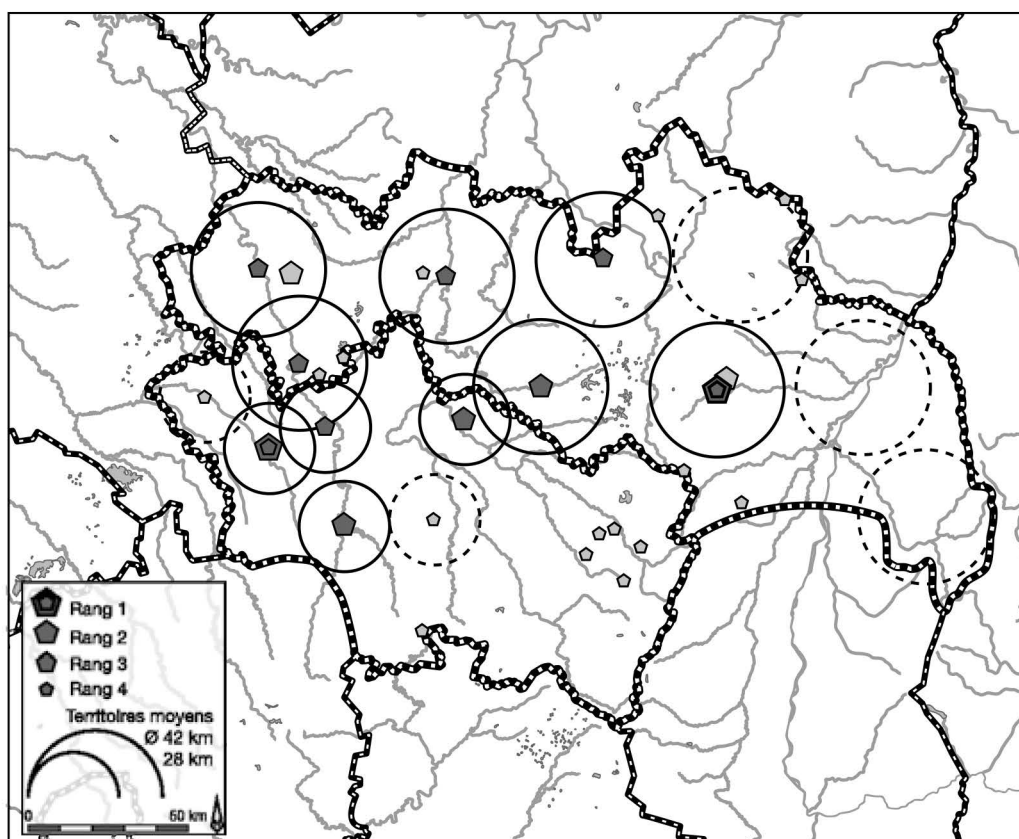


Fig. 3 : Distribution et territoires théoriques des oppida (en haut) et de l'ensemble des agglomérations (en bas).

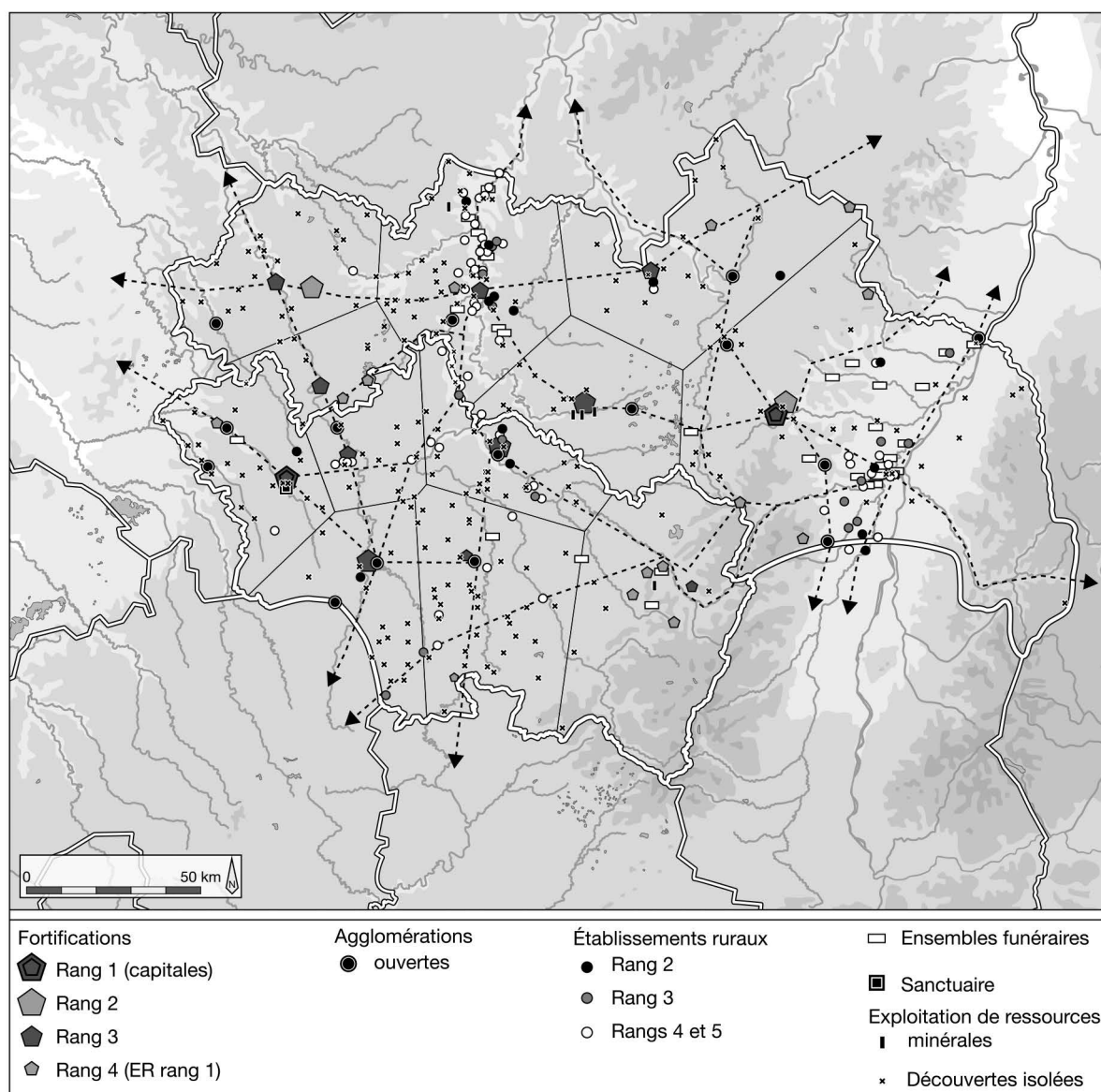


Fig. 4 : Les cités des Leuques et des Médiomatriques, ensemble des sites de l'étude.

au niveau des frontières suggère un contrôle de ces limites. L'organisation économique des cités transparait au travers du réseau régulier des agglomérations, réparties le long d'axes de communication dont l'importance doit encore être soulignée. Quelques points particuliers ont également pu être mis en évidence sur le processus de formation de ces entités. La régularité de l'implantation des nécropoles aristocratiques de La Tène moyenne dans la vallée de la Moselle par exemple, semble indiquer une structuration de l'espace qui peut avoir joué un rôle dans la mise en place de la cité des Médiomatriques. Le peu de données disponibles sur cette période ne permet toutefois pas d'aller plus avant dans l'analyse. En revanche, l'importance et le rôle de la cité gauloise dans la mise en place du cadre administratif romain apparaissent plus nettement et semblent indéniables.

FÉLIU C. 2008 : *Leuques et Médiomatriques à La Tène moyenne et finale ; organisation sociale et territoriale de l'habitat dans deux cités du nord-est de la Gaule du IIIe au Ier siècle avant notre ère.*

Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg 2008.

Téléchargeable en ligne : <http://eprints-umb.u-strasbg.fr/274/>